

COMMUNE DE
FRONSAC
31440

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 11
Présents 08
Votants 09

188

Objet :

Création d'un
emploi de
coordinateur
communal pour la
réalisation du
recensement de la
population prévu
du 15 janvier 2026
au 14 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18 heures.
Le Conseil Municipal de la commune de **Fronsac**
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
À la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel LADEVEZE**,
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2025
Présents : **BRUNET Lucien, DASPET Edouard, DASPET Nicole, GUIRAUD Jacques, LADEVEZE Michel, NOBLE Françoise, PERRIN Géraldine, RIVES-EUILLET Nathalie.**
Absents excusés : **BARRAU-HILLOT Loïc, CASTEX Serge, FERRERE Yves**
Procuration : **Monsieur CASTEX Serge** donne procuration à **Monsieur LADEVEZE Michel.**

Monsieur GUIRAUD Jacques a été désigné secrétaire de séance.

LA SEANCE EST OUVERTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la Loi n°51-711 du 07 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,
Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le Décret n°2003-485 du 5 Juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le Décret n°2003-561 du 23 Juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27/01/2025,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :
Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) ou de l'octroi d'un repos compensateur.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétariat de séance,
Jacques GUIRAUD



Le Maire,
Michel LADEVEZE